

**AUGMENTER LES SALAIRES**  
**GARANTIR ET AMELIORER NOS DROITS**  
**OBTENIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Cher-e collègue, du 1er au 8 décembre prochain, nous allons toutes et tous élire nos représentant-es à la Commission Administrative Paritaire des agents de la Catégorie C.

Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics sont attaqués, ce scrutin est très important pour toutes et tous les fonctionnaires. Les agents de la catégorie C représentent 75% des effectifs de la Fonction publique territoriale.

Au quotidien, ils et elles sont en première ligne auprès des usager-es pour assurer les missions dites « essentielles ».

Ces missions sont encore trop mal reconnues et considérées.

Elles regroupent les adjoints administratifs, techniques, ATTEE, du patrimoine, les agents de maîtrise...

**À quoi sert la CAP ?**

Si la loi de 2019 l'a dépossédée des avancements de grade et des promotions internes au profit des Lignes Directrices de Gestion, la Commission Administrative Paritaire continue cependant à émettre un avis pour tout ce qui concerne la carrière individuelle des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus de demande de télétravail, examen de refus de certains congé spécifiques...

La FSU milite pour la suppression de la loi de 2019 dite loi de transformation de la Fonction Publique qui a évincée les représentants du Personnel sur les questions d'avancement de grade et de promotion interne des agents.

Aujourd'hui, le seul recours des agents est de démontrer au Tribunal Administratif que l'employeur ne respecte pas les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

**LA FSU TERRITORIALE**



**Revendique et s'engage**

**POUR**

- \* Défendre les agent-es injustement sanctionné-es, pour faire respecter la **DIGNITE PROFESSIONNELLE**
- \* **NOMINATION** des agent-es après réussite à concours ou examen
- \* Faire respecter tous les **DROITS A CONGES**
- \* Défendre les agents victimes de **HARCELEMENT**
- \* Garantir le **DROIT DE DEROUULER SUR L'ENSEMBLE DE SON CADRE D'EMPLOI**



Attaché-es au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre défense.

La FSU souhaite le maintien de la communication des tableaux d'avancements et de promotion interne pour continuer à avoir connaissance des propositions des Services et des Directions et à défendre vos droits dans la plus grande transparence.

Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqués dans un syndicat responsable et indépendant.

## Vos élu-es FSU agissent



- \* Vous informer et garantir VOS DROITS
- \* VOUS GARANTIR un meilleur déroulement de carrière
- \* Exiger la TRANSPARENCE pour les promotions et les avancements de grade

L'ambition d'un véritable service public local de qualité passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agent-es de catégorie C. Les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agent-es près de 16% de pouvoir d'achat, soit deux mois de salaire.

## La FSU est



- \* L'AUGMENTATION IMMEDIATE DE 300€ NETS du traitement indiciaire
- \* Un SALAIRE MINIMUM DE 1800€ NET
- \* LA REVALORISATION INDICIAIRE DES GRILLES de catégorie C
- \* L'INDEXATION SUR L'INFLATION de la valeur du point d'indice
- \* Un VERITABLE DEROULEMENT DE CARRIERE qui reconnaisse les qualifications
- \* Une FORMATION CONTINUE GARANTIE tout au long de la carrière
- \* L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE
- \* POUR UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIERE dès 60 ans
- \* La reconnaissance de la PENIBILITE des métiers avec une retraite anticipée
- \* Une PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU avec une prise en charge significative des employeurs

LA FSU TERRITORIALE  
**ensemble**  
**AU QUOTIDIEN**

